



Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie  
Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs  
Les présidents

CONFIDENTIEL

Réf.: D (2024) 32947

M. Bernd Lange  
Président  
Conférence des présidents des

commissions

Monsieur le Président,

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie et la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, conformément à l'article 129 du règlement intérieur du Parlement européen, ont procédé à une audition publique de confirmation le 12 novembre 2024 avec M<sup>me</sup> Virkkunen, vice-présidente exécutive désignée, qui, sous réserve de l'issue positive de la procédure de nomination, sera chargée de la sécurité, de la démocratie et de la souveraineté technologique.

Le 16 octobre 2024, nos commissions, conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 3 de son annexe VII, ont reçu la lettre du président de la commission des affaires juridiques concernant l'examen de la déclaration d'intérêts de M<sup>me</sup> Virkkunen.

Le Parlement a adressé une liste de questions écrites à la vice-présidente exécutive désignée en amont de l'audition de confirmation. Nos commissions ont pris acte que M<sup>me</sup> Virkkunen a répondu auxdites questions de façon satisfaisante.

Le déroulement de l'audition de confirmation est décrit dans le compte rendu in extenso de la procédure, qui reflète les engagements pris.

Conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 5 de son annexe VII, les coordinateurs de nos commissions représentant une vaste majorité d'au moins deux tiers des membres de la commission appartenant à un groupe politique ont convenu, lors de leur réunion d'évaluation du 20 novembre 2024, que M<sup>me</sup> Virkkunen possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

DV\1309684FR.docx

Les avis de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, de la commission des affaires juridiques, de la commission des affaires étrangères et de la commission de la culture et de l'éducation, invitées à participer à l'audition de confirmation, sont annexés à la présente lettre.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir porter cette évaluation à l'attention de la Conférence des présidents.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

M. Borys Budka  
Président de la commission ITRE

M<sup>me</sup> Anna Cavazzini  
Présidente de la  
commission IMCO

Copie: Javier Zarzalejos, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures  
Ilhan Kyuchyuk, président de la commission des affaires juridiques  
David McAllister, président de la commission des affaires étrangères  
Nela Riehl, présidente de la commission de la culture et de l'éducation

Annexes:

Avis des commissions LIBE, JURI, AFET et CULT

**CONFIDENTIEL**

*M. Borys Budka*

*Président de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE)*

*M<sup>me</sup> Anna Cavazzini*

*Présidente de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO)*

**Objet:           Avis de la commission LIBE sur l'audition de confirmation de  
M<sup>me</sup> Henna Virkkunen**

Monsieur Budka,  
Madame Cavazzini,

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) a été invitée à l'audition de confirmation de Henna Virkkunen, vice-présidente exécutive désignée chargée de la sécurité, de la démocratie et de la souveraineté technologique qui a eu lieu le mardi 12 novembre 2024.

À la suite des réponses apportées par M<sup>me</sup> Virkkunen aux questions liées aux domaines de compétence de la commission LIBE, la commission estime que la vice-présidente exécutive désignée possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées relevant de la compétence de la commission LIBE.

La commission LIBE prend acte de l'engagement de M<sup>me</sup> Virkkunen à coopérer avec le Parlement européen et ses commissions, y compris la commission LIBE, compte tenu du nombre important de questions relevant de la compétence de la commission LIBE couvertes par son portefeuille.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant une majorité des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Javier ZARZALEJOS  
Président de la commission LIBE

Copie:

Bernd Lange, Conférence des présidents des commissions

Unité de la coordination des commissions et de la programmation législative (Coordleg)

CONFIDENTIEL

M. Borys Budka  
Président de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie  
Parlement européen  
Salle SPINELLI 12E130

M<sup>me</sup> Anna Cavazzini  
Présidente de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs  
Parlement européen  
Salle SPINELLI 05F366

**Objet: Avis de la commission JURI concernant la vice-présidente exécutive désignée Henna Virkkunen à la suite de la réunion d'évaluation des coordinateurs de la commission JURI**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La commission des affaires juridiques, invitée à l'audition de confirmation de Henna Virkkunen, vice-présidente exécutive désignée chargée de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie, qui a eu lieu le 12 novembre 2024, estime que la vice-présidente exécutive désignée possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège de la Commission et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui sont assignées pour ce qui est des parties du portefeuille de la candidate chargée de la sécurité, de la démocratie et de la souveraineté technologique qui relèvent dans une large mesure de la compétence de la commission des affaires juridiques.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant au moins une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Ilhan KYUCHYUK

Copie: M. Bernd Lange, président de la Conférence des présidents des commissions  
Secrétariat de la CPC



CONFIDENTIEL

M. Borys Budka  
Président  
Commission de l'industrie, de la  
recherche et de l'énergie

M<sup>me</sup> Anna Cavazzini  
Présidente  
Commission du marché intérieur et de la  
protection des consommateurs

**Objet: Évaluation d'Henna Virkkunen, vice-présidente exécutive désignée chargée de la sécurité, de la démocratie et de la souveraineté technologique**

Monsieur Budka,  
Madame Cavazzini,

La commission des affaires étrangères, invitée à l'audition de Henna Virkkunen, vice-présidente exécutive désignée, qui s'est déroulée le 12 novembre 2024, estime que la vice-présidente exécutive désignée possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées en ce qui concerne la lutte contre les menaces extérieures pour la sécurité et l'Union européenne de la défense.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant au moins une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

David McAllister

CONFIDENTIEL

IPOL-COM-CULT D (2024) 32978

Destinataires

*Borys Budka, président de la commission ITRE*

*Anna Cavazzini, présidente de la commission IMCO*

La commission de la culture et de l'éducation, invitée à l'audition de confirmation de Henna Virkkunen, vice-présidente exécutive désignée, qui s'est déroulée le 12 novembre, estime que la vice-présidente exécutive désignée possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans le domaine de la politique des secteurs des médias, de l'audiovisuel et de la création, notamment en ce qui concerne le soutien apporté à ces secteurs compte tenu des enjeux liés à la transformation numérique qu'ils connaissent, et en ce qui concerne la mise en œuvre, le suivi et l'application cohérentes et efficaces du cadre réglementaire européen pertinent.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant une vaste majorité des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

*Nela Riehl*

*Présidente de la commission CULT*